

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Étaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAOUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **ASSAINISSEMENT :** Avenant 1 à la convention avec Entre Bièvre et Rhône Communauté pour le transit et le traitement des eaux usées du secteur de Gerbey à Chonas l'Amballan

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Par une convention en date du 16 avril 2012, le Syndicat intercommunal d'assainissement de la station de Saint Alban du Rhône (SIASSAR) a autorisé la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, à rejeter les eaux usées du secteur de Gerbey situé sur la commune Chonas l'Amballan sur le système d'épuration de la Station d'épuration de Saint Alban du Rhône.

Suite à la signature de cette convention, le paysage institutionnel a été modifié par les modifications suivantes :

- Le 1^{er} janvier 2015, le SIASSAR a été dissous et la communauté de communes du Pays Roussillonnais s'est substitué à ce dernier dans tous ses droits et obligations,
- Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération du Pays Viennois et la Communauté de communes de la Région de Condrieu ont fusionné. Vienne Condrieu Agglomération s'est ainsi substituée à la Communauté d'agglomération du Pays Viennois dans tous ses droits et obligations,

- Le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais et la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire ont fusionné, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône s'est ainsi substituée à la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais dans tous ses droits et obligations.

Aussi, il convient de passer un avenant afin de prendre en compte ces changements institutionnels et le transfert de la convention à Vienne Condrieu Agglomération et à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Le projet d'avenant est annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 1331-10 du Code de la Santé,

VU l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU l'avis du bureau communautaire de ce jour,

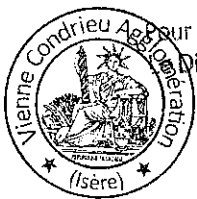
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de l'avenant de transfert de la convention de déversement des eaux usées du secteur de Gerbey situé sur la commune Chonas l'Amballan sur le système d'épuration de la Station d'épuration de Saint Alban du Rhône,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020 et a été publiée le 18 DEC. 2020



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-présidente

Claudine Perrot-Berton
Claude PERROT-BERTON

